

ANNEXE I

COMMISSION EUROPÉENNE (CE) DIRECTIVES, RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET AUTRES PROPOSITIONS DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

A. Décisions de la CE portant sur les normes

1. DIRECTIVE DU CONSEIL DU 28 MARS 1983 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985. (83/189/EEC)
2. RÉSOLUTION DU CONSEIL DU 7 MAI 1985 concernant une nouvelle approche de l'harmonisation technique et des normes.
3. DIRECTIVE DU CONSEIL DU 24 JUILLET 1986 concernant la première étape de la reconnaissance mutuelle de l'homologation des équipements terminaux de télécommunications. (86/361/EEC)
4. DIRECTIVE DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 1986 relative à l'adoption des spécifications techniques communes de la famille de normes MAC/paquets pour la diffusion directe de télévision par satellite. (86/529/EEC)
5. RECOMMANDATION DU CONSEIL DU 22 DÉCEMBRE 1986 concernant l'introduction coordonnée du réseau numérique à intégration des services (RNIS) dans la Communauté européenne. (86/659/EEC)
6. DÉCISION DU CONSEIL DU 22 DÉCEMBRE 1986 relative à la normalisation dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. (87/95/EEC)
7. RECOMMANDATION DU CONSEIL DU 25 JUIN 1987 concernant l'introduction coordonnée des communications mobiles terrestres publiques cellulaires numériques dans la Communauté (87/371/EEC)
8. CRÉATION du European Telecommunications Standards Institute (ETSI) le 29 mars 1988.
9. Proposition pour une décision du Conseil du 24 juillet 1989 sur une approche globale à la certification et à la vérification. En ce qui concerne les produits industriels, la proposition est établie pour faciliter la reconnaissance mutuelle (COM (89) 209 final).

B. Autres décisions et propositions de la CE depuis 1984

1. RECOMMANDATION DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 1984 concernant la mise en oeuvre de l'harmonisation dans le domaine des télécommunications. (84/549/EEC)
2. RECOMMANDATION DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 1984 concernant la première phase d'ouverture des marchés publics de télécommunications. (84/550/EEC)
3. DÉCISION DU CONSEIL DU 25 JUILLET 1985 concernant une phase de définition d'une action communautaire dans le domaine des technologies des télécommunications - Programme de la recherche et du développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications pour l'Europe (RACE). (85/372/EEC)